



En France, on compte 5,7 millions de personnes handicapées parmi la population des 15-64 ans. Détour par des vies pas comme les autres.

Qui est concerné ?

Lorsqu'on parle de handicap, on pense la plupart du temps aux personnes en fauteuil roulant (handicap moteur), mais elles ne représentent qu'une petite minorité des personnes handicapées. Déficit de vision ou d'audition, difficulté mentale, maladie chronique, il existe un très grand nombre de formes de handicaps et 80 % ne se voient pas forcément physiquement.

HANDICAP

UN PARCOURS SEMÉ D'OBSTACLES

Une partie des personnes handicapées le sont depuis la naissance (7 500 enfants chaque année, 1 % d'une génération), parce que leur patrimoine génétique* est très légèrement différent de celui des « valides ».

Pour d'autres, le handicap fait suite à un accident grave, notamment de la route. Il peut aussi être le résultat d'une maladie grave, qui laisse des séquelles, comme un accident vasculaire cérébral. Enfin, le corps s'use au fil du temps et réduit les capacités motrices des personnes qui avancent en âge.

En France, environ 2,7 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans sont reconnues comme « personne handicapée » par l'administration. Si on élargit la définition du handicap au fait de souffrir d'une maladie chronique invalidante au quotidien ainsi qu'aux accidents graves du travail, ce sont 5,7 millions de personnes que l'on considère touchées par le handicap.



Les personnes handicapées doivent faire une demande auprès de l'une des Maisons départementales des personnes handicapées* qui dresse un bilan et établit un « plan personnalisé de compensation ». Ce plan propose des aides et des services aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins, par exemple pour aménager leur logement, trouver du travail, etc.



Merci la loi !

L'Etat veille par des lois à ce que les personnes handicapées aient les mêmes droits que les autres. Parmi les lois récentes, on peut citer :

- La loi du 10 juillet 1987 qui oblige les entreprises d'au moins 20 salariés à employer au moins 6 % de handicapés parmi leur personnel.

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées, qui prévoit entre autres de financer la création de plusieurs milliers de places en institutions spécialisées, des aménagements pour rendre accessibles les bâtiments et les transports en commun aux personnes handicapées, ainsi que le versement d'aides financières pour l'équipement d'un logement, l'achat d'un fauteuil roulant ou encore l'emploi d'une aide à domicile. Ce texte établit aussi comme règle la scolarisation des élèves en situation de handicap dans des classes « ordinaires ».

COMMENT EST-ON RECONNU COMME HANDICAPÉ ?

Au travail

Sur les 2,7 millions de personnes en situation de handicap en âge de travailler, seulement un million travaille. Les entreprises sont nombreuses à préférer payer une amende, plutôt que de remplir le quota légal des 6 % de handicapés dans leurs effectifs. Certaines tâches ne peuvent pas être accomplies par des personnes en situation de handicap, mais on les refuse aussi pour certains emplois qu'elles pourraient occuper dans les secteurs du commerce, de l'administration, des transports, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale, etc. Les personnes qui souffrent de handicap sont deux fois plus nombreuses à être au chômage que le reste de la population : environ 19 % contre 10 % en moyenne. Par ailleurs, pour celles et ceux qui occupent un emploi, ils sont le plus souvent employés dans les postes les moins qualifiés : ainsi 31 % sont ouvriers et 35 % sont employés alors que les chiffres pour l'ensemble de la population sont de 20 % et de 28 %.

300 000 ENFANTS HANDICAPÉS VONT À L'ÉCOLE

Un peu moins de 300 000 enfants en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles et établissements publics et privés relevant du ministère de l'Éducation nationale. Selon leur handicap, ces derniers ont besoin de matériel particulier (comme des manuels en braille* pour les non-voyants), d'aménagements adaptés (ascenseurs, plans inclinés pour celles et ceux en fauteuils roulants) ou encore de personnes qui les aident à écrire et à traduire les cours en langue des signes* par exemple. Toutes les écoles ne sont pas équipées. Les instituts médicaux qui accueillent les enfants handicapés le midi, après l'école pour l'aide aux devoirs, et qui leur proposent des séances de rééducation, sont peu nombreux.



Dans la vie de tous les jours

Même si des efforts sont faits dans les logements qui se construisent aujourd'hui, certaines portes dans les maisons ou appartements sont trop étroites pour le passage de personnes en fauteuil. Alors que la maison est un lieu où chacun devrait se sentir à l'aise, pour les personnes handicapées, elle se transforme souvent en un véritable parcours d'obstacles. Dans la rue, ce n'est pas mieux. Les bus, les trains, les trottoirs, les bâtiments ne sont pas encore, malgré la loi, adaptés aux déplacements des personnes handicapées : en France, seules quatorze gares sont accessibles sur 3 000 au total. À Paris, il est presque impossible pour une personne handicapée d'utiliser le métro qui n'a pas été adapté. En général, les distributeurs automatiques de billets dans la rue, ou encore les guichets des cinémas et des théâtres, sont encore bien trop hauts pour les personnes en fauteuil roulant.



Loisirs limités

Un tiers des personnes souffrant d'un handicap déclarent ne jamais partir en vacances, 26 % partir une fois par an, contre 10 % et 37 % des personnes sans handicap. Le handicap reste un obstacle pour participer à la vie culturelle et aux loisirs. Il rend difficile certaines pratiques, notamment sportives, même si les jeux paralympiques favorisent l'image de la participation des handicapés à la compétition sportive. En cause : les difficultés liées aux déplacements et à l'accessibilité des lieux. Mais il ne faut pas oublier que si les personnes handicapées participent moins à la vie culturelle et aux loisirs, c'est aussi qu'elles ont plus de mal à obtenir des diplômes, à s'insérer dans le monde du travail et qu'elles disposent en conséquence de revenus plus faibles.

Comment agir ?

Améliorer le quotidien des personnes handicapées est utile à tous. Chacun d'entre nous peut se retrouver, à un moment de sa vie, définitivement ou pas, en situation de handicap. Tous ceux qui se sont cassé une jambe le savent. Un jour ou l'autre, chacun finit par décliner physiquement et a besoin de soutiens. En finançant des aménagements spéciaux, l'État ou les collectivités locales* permettent aux personnes handicapées d'être mieux intégrées dans la société. Si ces personnes sont davantage visibles, le regard que la population porte sur elles changera : elles paraîtront moins différentes.

HANDICAP ET MANQUE D'ARGENT

Parmi les ouvriers et les employés, on compte une part plus importante de personnes handicapées que chez les cadres. Pourquoi ? Parce que les ouvriers ont des conditions de travail physiquement plus difficiles que les autres et sont donc davantage sujets aux accidents du travail. Les conditions d'accès aux soins sont également moins bonnes pour ces derniers, notamment parce qu'en ayant de faibles revenus, les difficultés à financer les aménagements de leur logement ou à se payer des aides à domicile sont plus grandes.